

## Conditions générales de vente et de contrat applicables aux courses spéciales (ci-après CGV-CCS)

Les désignations de personnes se rapportent aux personnes des deux sexes.

### 1. Objet et champ d'application

1.1 Les présentes conditions générales régissent les rapports juridiques entre le Client et les Transports publics genevois (ci-après les tpg) en ce qui concerne l'achat de courses spéciales de un ou de plusieurs jours qui n'ont pas fait l'objet d'une publication officielle au sens de la législation fédérale sur le transport de voyageurs. Est entendu par Client, le signataire de l'offre.

1.2 Si les tpg n'offrent pas au Client des arrangements ou des prestations d'autres opérateurs ou prestataires (titres de transport de compagnies de bus, de chemin de fer ou de navigation, ou location de véhicules par exemple), le Client doit conclure un contrat directement avec les entreprises tierces. Dans un tel cas, les tpg ne sont pas parties audits contrats et seules les conditions de voyage et de contrat des entreprises tierces sont applicables.

1.3 Pour le surplus, le voyage est régi, sauf dispositions contraires ci-après, conformément aux dispositions réglementaires pour le transport de voyageurs, de bagages et d'animaux sur le réseau des TPG (ci-après : les DRT-TPG) qui font partie intégrante du contrat et disponible sur [www.tpg.ch](http://www.tpg.ch).

### 2. Conclusion du contrat

2.1 Le contrat entre le Client et les tpg prend effet au moment de la confirmation de la réservation par retour de l'offre signée par le Client, par courrier postal ou électronique.

### 3. Prestations

3.1 Les tpg s'engagent à fournir les prestations décrites conformément à la confirmation de réservation.

### 4. Prix

4.1 Les prix des offres qui n'ont pas fait l'objet d'une publication se fondent sur la confirmation de réservation.

### 5. Conditions de paiement

5.1 Pour les courses spéciales qui n'ont pas fait l'objet d'une publication, le prix convenu est facturé après la réalisation de la prestation. La facture est payable dans les 30 jours nets.

5.2 Demeurent réservées les conditions de paiement spéciales mentionnées dans les offres.

5.3 Des frais de rappels seront facturés en cas de retard.

5.4 En cas d'annulation par le Client jusqu'à 30 jours avant la réalisation de la prestation, des frais seront obligatoirement facturés comme décrit à l'article 6.

### 6. Modification ou annulation de la réservation par le Client

6.1 Si le Client désire modifier ou annuler sa réservation, il doit en faire la demande aux tpg par courrier postal ou électronique au moins 21 jours avant la réalisation de la prestation. En cas d'accord, les tpg lui feront parvenir une nouvelle offre. Pour chaque demande de modification, les tpg peuvent percevoir une taxe de CHF 100.- correspondante aux frais administratifs.

6.2 Après que les délais d'annulation ont commencé à courir, les tpg peuvent, en outre, faire valoir les clauses énoncées au chiffre 6.4.

6.3 Les annulations doivent, dans tous les cas, être communiquées par écrit (par courrier électronique). Si une annulation est faite moins de 21 jours avant la réalisation de la prestation, le Client doit en informer préalablement les tpg par téléphone. S'agissant du calcul des frais de modification ou d'annulation, c'est la date de la réception de la communication écrite par les tpg qui est déterminante et, pour les samedis, les dimanches et les jours fériés, le jour ouvrable suivant.

6.4 En cas d'annulation, les tpg perçoivent les taxes ci-après, calculées en pour-cent du prix confirmé selon l'art. 4:

- jusqu'à 30 jours avant la date de la prestation : CHF 100.00
- jusqu'à 20 jours avant la date de la prestation : 10% (minimum CHF 100.00)
- jusqu'à 10 jours avant la date de la prestation : 20% (minimum CHF 100.00)
- jusqu'à 4 jours avant la date de la prestation : 50% de l'offre TTC (minimum CHF 100.00)
- entre 3 et 1 jour(s) avant la date de la prestation : 75% de l'offre TTC
- le jour de la prestation : 100%

### 7. Annulation, modification ou interruption de la course spéciale par les tpg

7.1 Les tpg sont en droit d'annuler la course spéciale, de l'interrompre ou d'en modifier l'itinéraire si des actions ou des omissions du Client justifient une telle mesure ou si un cas de force majeure l'exige.

7.2 Lorsqu'une course spéciale est annulée par les tpg, les tpg remboursent au Client le montant déjà payé. Dans les autres cas, le remboursement porte sur une éventuelle différence de prix. Toute autre prétention du Client est exclue.

### 8. Réclamations

8.1 Lorsque la course spéciale ne correspond pas aux dispositions de l'offre contractuelle ou si le Client est lésé, le responsable « Manifestation » ou le conducteur prend acte de la réclamation mais n'est en aucun cas habilité à reconnaître le bien-fondé de prétentions en dommages-intérêts quelles qu'elles soient.

8.2 La demande de remboursement ou de réactualisation du prix doit être transmise aux tpg par lettre recommandée au plus tard dans les 8 jours qui suivent la fin de la course spéciale réalisée. Le Client qui ne se conforme pas à ces dispositions perd tout droit à des dommages-intérêts.

### 9. Responsabilité

Pour les dommages corporels et matériels découlant de la non-exécution ou de la mauvaise exécution des dispositions contractuelles, les tpg répondent dans le cadre des dispositions légales.

Demeurent réservées les limites de responsabilité moins élevées prévues par les conventions internationales.

### 10. Nullité partielle

S'il s'avère que l'une ou plusieurs des dispositions des présentes CGV-CCS ou d'autres contrats régis par celles-ci sont nulles, contraires à la loi ou inapplicables, la validité des dispositions restantes n'en sera pas affectée.

### 11. For

11.1 Le contrat est soumis au droit suisse exclusivement.

11.2 Le for est à Genève (Suisse), sous réserve du recours au Tribunal fédéral.

### 12. Contact

TRANSPORTS PUBLICS GENEVOIS (TPG)

Service Vente

Route de la Chapelle 1

Case postale 950

CH - 1212 Grand-Lancy

Tél . 022 308 31 61

Email : [service-vente@tpg.ch](mailto:service-vente@tpg.ch)

[www.unireso.com](http://www.unireso.com) ; [www.tpg.ch](http://www.tpg.ch)

© Transports Publics Genevois TPG, décembre 2016  
GED#219691v2